

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze le 11 décembre à vingt- heures trente, les membres du conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au Nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence De M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Choix de l'entreprise pour la pose et dépose des guirlandes électriques de Noël
 - Décision sur le devis EUROVIA (actuellement sur place) pour 25m² d'enrobés à faire devant le container de récupération du verre usagé.
 - C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) : proposition de motion concernant les lois ALUR et d'AVENIR agriculture
- Questions diverses

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN-M. Michel LEGRAND-Mme. Jacqueline LEMARQUAND-M. Daniel VAUVERT-Mme. Annick PLOUHINEC- Mme Laurence GRENEU - M. Alain BRILLAND--
Mme. Virginie MAILLARD - M. Alain BALLAY- -M. Samuel MARIE-Mme. Laurence RONCO.

Absents excusés.

Mme Sylvie ROSELLO ayant donné procuration à Mme. Annick PLOUHINEC
Marie Claire LETOUZE- Mme Christelle LEPETIT.

Absent

M Olivier DEVAUX

Secrétaire : M. Daniel VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum.

Suite au compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre, il a été demandé de préciser que les sommes engagées pour la création de l'aire de passage des gens du voyage (notamment pour la gestion du site) seront prises en charge en intégralité par la CDC Cœur de Nacre. Suite à cela le compte rendu est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR POSE ET DEPOSE DES GUIRLANDES DE NOEL.

Pour effectuer la pose et dépose des guirlandes de Noël 2 devis sont soumis au conseil

- 1) L'entreprise LEPETIT pour un montant total de 2289.60€ TTC
- 2) La société INEO pour un montant total de 2451.05€ HT.

A l'unanimité l'entreprise LEPETIT , moins disante, a été retenue et interviendra le mardi 16 décembre pour effectuer la pose.

DECISION SUR LE DEVIS EUROVIA POUR 25M² D'ENROBES A FAIRE DEVANT LES CONTAINERS DE RECUPERATION DU VERRE USAGE RUE TALBOT.

Suite à la réunion du jeudi 23 novembre ayant pour objet la réception définitive de l'effacement du réseau électrique de la rue Talbot, il a été constaté qu'une tranchée avait été refaite en bicouche alors que le trottoir était en enrobé. Sur notre demande, cette dernière sera donc refaite prochainement. Etant sur place nous avons demandé à la société EUROVIA de nous faire un devis pour 25m² d'enrobés devant les containers de

récupération du verre usagé afin de faciliter l'entretien du sol par les employés municipaux.

Montant du devis 1170€ TTC

A l'unanimité l'accord est donné pour effectuer ces travaux

C.A.U.E PROPOSITION DE MOTION CONCERNANT LES LOIS ALUR ET D'AVENIR AGRICULTURE.

M le Maire ayant fait lecture du texte concernant la proposition de motion et après en avoir débattu, il a été décidé de signer cette motion par 10 voix pour et 2 contres. Le texte de cette motion est annexé à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement Le Hottot :

M le Maire nous informe de la signature le 15 décembre prochain à l'étude notariale de Courseulles sur Mer, de l'acte notarié relatif à la reprise du lotissement Le Hottot.

La voirie et les espaces verts de ce dernier appartiendront au domaine public communal après cette signature.

M le Maire nous fait part d'un courrier de M POLICELLA demeurant 3 rue du Hottot ce dernier étant en procès avec son constructeur pour des problèmes d'infiltrations d'eaux dans son sous sol. Il nous demande une autorisation provisoire pour effectuer une tranchée dans la voirie afin de poser un tuyau d'évacuation dans la conduite d'eau pluviale, ces travaux pour un montant de 5040€ seront réalisés à ses frais et par l'entreprise qui a effectué les VRD du lotissement avec la même texture d'enrobé que celui existant.

A l'unanimité il a été décidé d'accorder cette autorisation provisoire à M POLICELLA mais ce dernier devra tenir informée la commune des suites du dossier et des décisions du tribunal concernant son affaire.

Toiture de la mairie :

Deux devis sont soumis au conseil municipal pour effectuer des travaux urgents sur la toiture de la Mairie suite à des infiltrations d'eaux

L'entreprise LORIN de Béný sur Mer et L'entreprise PESNELLE de Basly

A l'unanimité l'entreprise PESNELLE, moins disante, est retenue pour effectuer ces travaux.

Commission Communale des Impôts directs (C.C.I.D.)

Le maire donne lecture de la liste des 6 commissaires titulaires et des 6 commissaires suppléants de cette commission, nommés par l'Administrateur général des finances publiques du Calvados en date du 5/12/2014 pour le présent mandat électif :

Titulaires : Michel LEGRAND, Jean-Luc LE NY, Claude FAISANT, Maurice LORPIN, Alain BALLAY, Jean-Pierre MARGUERITE (Bény-sur-mer)

Suppléants : Ludovic RONCO, Philippe FOULON, Alain BACHY, François LEDENT, Annick PLOUHINEC, Stéphane AUBERTIN (St. Contest).

Le décès de M.FOULON a été signalé à ce service.

Rapport annuel d'activité d'assainissement du SIART –exercice 2013 :

M le Maire donne lecture du compte rendu annuel d'activité d'assainissement eaux usées du SIART (syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Thaon) pour l'exercice 2013 et nous fait part de la préconisation de créer un deuxième silo de stockage des boues d'épuration compte-tenu des nouvelles règles en matière de limitation du phosphore. La qualité d'épuration des eaux usées est excellente.

Ce rapport est à la disposition du public en mairie.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES EAUX DE LA SOURCE DE THAON (S.I.A.E.P.)

M LEGRAND présente et commente le compte rendu d'activité – coût et service- de l'exercice 2013 du syndicat d'eau potable de la source de Thaon et donne des précisions sur la qualité de l'eau analysée régulièrement.

Ce rapport est à la disposition du public en mairie.

SDEC – Achat d'électricité :

M le Maire nous informe qu'en raison de la mise en concurrence obligatoire au 1^{er} janvier 2016 le SDEC met en place une proposition de groupement d'achat pour réduire les coûts d'achat d'électricité pour les bâtiments publics à partir d'une puissance souscrite supérieure à 36KW (kilovoltampères) mise en place avant fin 2015 mais pour moins de 36KW aucune date donnée pour la mise en place de cette concurrence.

Virus Ebola- fonds de mobilisation :

M le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Carrefour des Communes » pour une demande d'aide financière contre l'expansion du virus Ebola

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette demande

BASLY MOUV – TELETHON :

M le Maire nous informe que les manifestations organisées par le comité des fêtes BASLY MOUV, dans le cadre du téléthon, ont rapporté une somme de 1000€ qui sera reversée à l'AFM (Association Française contre la Myopathie).

ECOLE MATERNELLE – BOITIER ALARME INCENDIE :

Suite à la demande de la Directrice de l'école concernant la pose d'un boitier d'alarme incendie, un devis avait été demandé à l'entreprise LEPETIT. Il a été décidé d'acheter et de faire poser ce boitier par le personnel de la commune et donc de ne pas donner suite au devis de M LEPETIT.

Feu d'artifice – demande d'autorisation :

M le Maire nous fait part d'une demande du jeune Sacha DELAVILLE pour pouvoir tirer un feu d'artifice sur le stade à la date au 31/12/2014 de 18h00 à 18h10. Accord donné à l'unanimité.

MUTUALISATION- ETUDE DE LA CDC :

La CDC Cœur de Nacre est, comme toutes les communautés de communes, dans l'obligation de mettre en place un schéma de mutualisation des services des communes la composant. Dans ce cadre, elle a missionné un bureau d'étude. Suite à la rencontre avec M GOBELET représentant ce bureau d'étude. M le Maire donne des informations concernant la mutualisation envisageable pour le personnel communal et pour l'utilisation du matériel ainsi que sur l'ensemble des prestataires intervenants sur la commune, ceci afin de faire baisser les coûts d'intervention.

Période hivernale- intempéries :

Dans le cas d'une nouvelle vague de froid, M le Maire demande la mise à jour de la liste d'hébergement et un recensement des personnes âgées et seules ainsi que les personnes ayant besoin d'assistance médicale, afin qu'en cas d'intempéries nous puissions assurer une visite et une aide en cas de besoin.

C.D.C. Cœur de Nacre et Culture :

Mme GRENEU nous donne des précisions sur ce que pense mettre en place la CDC Cœur de Nacre dans le domaine culturel.

M MARIE Samuel :

demande si des devis ont été obtenus pour les travaux de la RD 219 Rte de St Aubin et pour le remplacement des fenêtres du premier étage de la mairie.

M Legrand lui donne réponse et l'informe que des devis vont être demandés à diverses entreprises pour la route de St. Aubin mais qu'il faudra attendre de savoir quelle entreprise sera retenue par le Conseil Général pour effectuer les travaux et voir avec cette dernière.

Concernant le remplacement des fenêtres de la mairie, étant en fin d'année une demande de devis sera faite à différentes entreprises en début d'année prochaine.

Mme PLOUHINEC

informe le conseil que le spectacle de Noël aura lieu le 20 décembre en deux séances une à 14h00 et l'autre à 15h00 et sollicite une aide le samedi matin à partir de 9h30 pour la mise en place de la salle.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 22 janvier 2015 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.